



**RETURN BIDS TO :  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions  
80 Garland Avenue, 80 rue garland  
Mailstop H-066, CP H-066  
Dartmouth, Nova Scotia (Nouvelle-Écosse)  
B3B 0J8  
Facsimile: 902-426-7136

**REQUEST FOR PROPOSAL**

**DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments : - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b> Échantillonnage d'eau potable - Terre-Neuve et Labrador		<b>Date</b> 10 septembre 2020
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M1000-1-1549		
<b>Amendment No. – No. de la révision</b> 002	<b>Amendment Date - Date de la révision</b> 01 octobre 2020	
<b>Client Reference No. – N° de référence du client</b> S.O.		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At / à :</b>	14h00	ADT (Atlantic Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Atlantique)
<b>On / le :</b>	06 octobre 2020	
<b>Delivery – Livraison</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Taxes – Taxes</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Sandra Bremner <a href="mailto:sandra.bremner@rcmp-grc.gc.ca">sandra.bremner@rcmp-grc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 902-720-5355	<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> 902-426-7136	
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>	
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	

## MODIFICATION 002

La modification 001 vise à répondre aux questions ci-dessous et à mettre à jour les Annexes A-2, A-3 et B :

**Les autres modalités restent les mêmes.**

### QUESTION 1

Cinq emplacements nécessitent 2 échantillons de bactéries pour chaque site (à Calvert, dans l'est de Terre-Neuve, et à Fogo, dans l'ouest de Terre-Neuve, 4 emplacements distincts). Y a-t-il une seconde arrivée d'eau (robinet) dans ces bâtiments pour laquelle vous souhaitez obtenir un échantillon de bactéries ou ces 5 emplacements sont-ils alimentés par l'eau d'un puits et vous avez besoin d'un échantillon prélevé à l'été et un autre à l'automne conformément à la section 7.0? S'il s'agit des sites alimentés par l'eau d'un puits, ne faut-il pas procéder à des analyses bactériologiques lors d'un premier échantillonnage et chercher bactéries, plomb et produits chimiques lors d'un second échantillonnage ? Durant quelle saison l'analyse des bactéries seules doit-elle être effectuée ? Y a-t-il d'autres sites alimentés par l'eau d'un puits ?

### RÉPONSE 1

Les emplacements qui nécessitent 2 échantillonnages de bactéries sont alimentés par l'eau d'un puits et, à ce titre, nécessitent 2 séries d'analyses bactériologiques (été et automne).

Afin d'obtenir le plus d'informations possible dans les plus brefs délais, nous recommandons que la première série d'échantillonnage soit consacrée à la microbiologie, au plomb et aux analyses chimiques, tandis que l'échantillonnage d'automne portera uniquement sur la microbiologie en suspens aux emplacements qui utilisent des puits. Dans le cas où la GRC aurait besoin d'ajouter des emplacements et/ou des tests, cet aspect sera négocié entre le soumissionnaire retenu et le chargé de projet de la GRC, selon les besoins, comme cela est indiqué dans l'énoncé des travaux.

### QUESTION 2

Le prélèvement de sous-produits de désinfection est mentionné aux sections 4.3, 4.4, 4.5 et à l'Annexe C. Mais il n'y a pas de quantité exprimée en nombres dans les Annexes A-1, 2 ou 3 sur les emplacements et ils ne sont pas énumérés dans les tableaux de l'Annexe B – Base de paiement (proposition financière). Je veux juste m'assurer que nous ne prélevons pas d'échantillons pour les sous-produits de désinfection dans le cadre de ce projet. Si c'est le cas, pouvez-vous nous fournir les tableaux mis à jour pour les emplacements que vous souhaitez soumettre à ces tests ?

### RÉPONSE 2

Le prélèvement de sous-produits de désinfection a été supprimé de l'énoncé des travaux.

### QUESTION 3

Je constate certaines différences entre l'Annexe A et l'Annexe B en ce qui concerne le nombre d'emplacements et d'échantillons et je veux simplement confirmer les chiffres afin de m'assurer que nous présentons une offre en fonction des bonnes données. Il se peut que l'échantillonnage n'ait pas été prévu pour certains emplacements, etc.

Pouvez-vous confirmer les chiffres corrects pour chaque région ?

### RÉPONSE 3

Veuillez consulter les Annexes A-2, A-3 et B mises à jour.

### QUESTION 4

L'énoncé des travaux – section 4.4 – paragraphe 8) mentionne le prélèvement d'échantillons de SPD. Mais aucun échantillon de ce type n'est spécifié pour aucune des trois régions (cf. tableaux A-1, A-2 et A-3). Y a-t-il une obligation d'analyser les SPD dans des échantillons ou s'agit-il simplement d'une éventualité ?

### RÉPONSE 4

Le prélèvement de sous-produits de désinfection (SPD) a été supprimé de l'énoncé des travaux.

#### **QUESTION 5**

Pouvez-vous expliquer comment le nombre estimé d'unités de prélèvement d'échantillons a été calculé pour chacun des tableaux A-1 (47), A-2 (45) et A-3 (82) de l'Annexe B ?

#### **RÉPONSE 5**

Veillez consulter l'Annexe B mise à jour.

#### **QUESTION 6**

La section 7.0 de l'énoncé des travaux indique que certains emplacements nécessitent deux échantillonnages. Pouvez-vous préciser quels emplacements ?

#### **RÉPONSE 6**

Les emplacements pour lesquels un « 2 » figure dans la colonne « Bactéries » des Annexes A-1, A-2 et A-3 nécessiteront deux échantillonnages.

#### **QUESTION 7**

En raison de la COVID-19, les vols commerciaux vers la côte sud du Labrador sont moins fréquents et il semble que nous ne puissions pas prélever d'échantillons à chaque emplacement et les acheminer au laboratoire dans les 24 heures selon les horaires actuels des vols (il semble que cela change d'une semaine à l'autre, mais il est difficile de fixer un prix en fonction d'horaires inconnus). Une année, lorsque nous avons remporté le contrat pour le Labrador, nous avons pu utiliser l'avion de la GRC pour nous rendre aux emplacements de la côte sud ; est-ce que nous pourrions l'utiliser et en tenir compte dans notre proposition pour cette année ? Si ce n'est pas le cas, nous nous adresserons à une société privée d'affrètement pour établir un prix pour ces emplacements.

#### **RÉPONSE 7**

Nous ne pouvons pas garantir la disponibilité des avions de la GRC dans le cadre du contrat qui nous occupe. L'entrepreneur doit donc inclure tous les coûts liés aux déplacements pour la ou les régions pour lesquelles il présente une offre.

#### **QUESTION 8**

Pour certains emplacements (c'est-à-dire Nain, Makkovik, Hopedale, Forteau, Fogo), il sera probablement impossible d'expédier les échantillons de bactéries à un laboratoire agréé par la CALA dans le délai de 24 heures en raison de l'éloignement des emplacements (c'est-à-dire l'accès par avion ou par bateau). Parfois, il est également très difficile d'expédier les échantillons d'eau le jour même, comme pour le prélèvement d'échantillons de Happy Valley-Goose Bay à St. John's, puisque les expéditeurs de fret (c'est-à-dire PAL Cargo, Altimax) ne peuvent garantir que les échantillons seront expédiés par le prochain vol disponible. Pour ces endroits éloignés, serait-il acceptable que l'analyse bactériologique soit effectuée dans un laboratoire local de Service TNL ? Si c'est le cas, nous proposerions de prélever un échantillon d'eau séparé pour les bactéries et de ne le faire analyser au laboratoire local de Service TNL que si le délai ne peut être respecté. Veuillez nous faire savoir ce qu'il en est.

#### **RÉPONSE 8**

L'entrepreneur est responsable de la sélection et de l'utilisation d'un laboratoire agréé par la CALA ou détenteur d'une certification ISO acceptable. Le laboratoire choisi pour l'analyse des échantillons doit également être en mesure de fournir au chargé de projet de la GRC les données sur la qualité de l'eau brute, et de permettre son utilisation pour les programmes de la GRC. Si ces conditions sont remplies par un laboratoire, le chargé de projet de la GRC acceptera les résultats.

#### **QUESTION 9**

Après examen de la demande de propositions, on constate qu'il n'y a pas de section 4.3.6 comme spécifié dans les annexes A et B. Pouvez-vous confirmer à quoi cette référence fait référence ?

**RÉPONSE 9**

La référence à la section 4.3.6 a été supprimée.

**QUESTION 10**

En l'absence d'un « élément de coût » pour les sous-produits de désinfection dans les annexes A-1, A-2 et A-3, devons-nous supposer que ceux-ci sont inclus dans le coût de l'analyse chimique ?

**RÉPONSE 10**

Le prélèvement de sous-produits de désinfection (SPD) a été supprimé de l'énoncé des travaux.

**QUESTION 11**

Doit-on supposer que les multiples d'une communauté comprennent un seul et multiple points d'échantillonnage dans un bâtiment ? Ou plusieurs bâtiments de la GRC dans la communauté. Par exemple, Baie Verte est répertoriée 6 fois. Cela signifierait-il 6 emplacements dans le détachement de Baie Verte ou 6 bâtiments séparés ?

**RÉPONSE 11**

Chaque emplacement est un bâtiment séparé. Un seul échantillon sera prélevé par emplacement.

## **ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### **4.3 Exigences relatives au prélèvement d'échantillons d'eau**

#### **SUPPRIMER :**

- 9) L'analyse pour les sous-produits de désinfection portera au moins sur les paramètres indiqués à l'appendice C.

### **4.4 Procédure de prélèvement des échantillons d'eau**

#### **SUPPRIMER :**

- 8) lorsque cela est précisé aux appendices A-1, A-2 et A-3, prélever des échantillons pour les sous-produits de désinfection.

**SUPPRIMER :**

**APPENDICE A-2**  
**Lieux dans l'Ouest de Terre-Neuve**

	<b>Lieu</b>	<b>Bactéries</b>	<b>Plomb</b>	<b>Chimie</b>
1	Baie Verte	1	1	0
2	Baie Verte	1	1	0
3	Baie Verte	1	1	0
4	Baie Verte	1	1	0
5	Baie Verte	1	1	0
6	Baie Verte	1	1	0
7	Botwood	1	1	0
8	Botwood	1	1	0
9	Botwood	1	1	0
10	Buchans	1	1	0
11	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
12	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
13	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
14	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
15	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
16	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
17	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
18	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
19	Corner Brook	1	1	0
20	Corner Brook	1	1	0
21	Corner Brook	1	1	0
22	Deer Lake	1	1	0
23	Fogo	2	1	0
24	Fogo	2	1	0
25	Fogo	2	1	0
26	Fogo	2	1	0
27	Gander	1	1	0
28	Grand Falls - Windsor	1	1	0
29	Springdale	1	1	0
30	Stephenville	1	1	0

**SUPPRIMER :**

**APPENDICE A-3  
Lieux au Labrador**

	Lieu	Bactéries	Plomb	Chimie
1	Forteau	1	1	0
2	Forteau	1	1	0
3	Forteau	1	1	0
4	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
5	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
6	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
7	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
8	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
9	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
10	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
11	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
12	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
13	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
14	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
15	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
16	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
17	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
18	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
19	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
20	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
21	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
22	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
23	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
24	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
25	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
26	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
27	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
28	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
29	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
30	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
31	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
32	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
33	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
34	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
35	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
36	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
37	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
38	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
39	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
40	Hopedale	1	1	0
41	Hopedale	1	1	0
42	Hopedale	1	1	0
43	Hopedale	1	1	0
44	Hopedale	1	1	0
45	Hopedale	1	1	0
46	Makkovik	1	1	0
47	Makkovik	1	1	0
48	Makkovik	1	1	0
49	Nain	1	1	0

50	Nain	1	1	0
51	Nain	1	1	0
52	Nain	1	1	0
53	Nain	1	1	0
54	Nain	1	1	0
55	Nain	1	1	0
56	Nain	1	1	0
57	Nain	1	1	0
58	North West River	1	1	0
59	North West River	1	1	0
60	North West River	1	1	0
61	North West River	1	1	0
62	North West River	1	1	0
63	North West River	1	1	0
64	North West River	1	1	0
65	North West River	1	1	0
66	North West River	1	1	0
67	Sheshatshiu	2	1	0



INSÉRER :

**APPENDICE A-2**  
**Lieux dans l'Ouest de Terre-Neuve**

	<b>Lieu</b>	<b>Bactéries</b>	<b>Plomb</b>	<b>Chimie</b>
1	Baie Verte	1	1	0
2	Baie Verte	1	1	0
3	Baie Verte	1	1	0
4	Baie Verte	1	1	0
5	Baie Verte	1	1	0
6	Baie Verte	1	1	0
7	Botwood	1	1	0
8	Botwood	1	1	0
9	Botwood	1	1	0
10	Channel-Port-aux-Basques	1	1	1
11	Channel-Port-aux-Basques	1	1	1
12	Channel-Port-aux-Basques	1	1	1
13	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
14	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
15	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
16	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
17	Channel-Port-aux-Basques	1	1	0
18	Corner Brook	1	1	0
19	Corner Brook	1	1	0
20	Corner Brook	1	1	0
21	Deer Lake	1	1	0
22	Fogo	2	1	0
23	Fogo	2	1	0
24	Fogo	2	1	0
25	Fogo	2	1	0
26	Gander	1	1	0
27	Grand Falls - Windsor	1	1	0
28	Springdale	1	1	0
29	Stephenville	1	1	0

INSÉRER :

**APPENDICE A-3**  
**Lieux au Labrador**

	Lieu	Bactéries	Plomb	Chimie
1	Forteau	1	1	1
2	Forteau	1	1	1
3	Forteau	1	1	1
4	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
5	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
6	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
7	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
8	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
9	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
10	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
11	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
12	Happy Valley-Goose Bay	1	1	1
13	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
14	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
15	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
16	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
17	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
18	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
19	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
20	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
21	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
22	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
23	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
24	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
25	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
26	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
27	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
28	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
29	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
30	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
31	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
32	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
33	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
34	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
35	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
36	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
37	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
38	Happy Valley-Goose Bay	1	1	0
39	Hopedale	1	1	0
40	Hopedale	1	1	0
41	Hopedale	1	1	0
42	Hopedale	1	1	0
43	Hopedale	1	1	0
44	Hopedale	1	1	0
45	Makkovik	1	1	0
46	Makkovik	1	1	0
47	Makkovik	1	1	0
48	Nain	1	1	0
49	Nain	1	1	0

50	Nain	1	1	0
51	Nain	1	1	0
52	Nain	1	1	0
53	Nain	1	1	0
54	Nain	1	1	0
55	Nain	1	1	0
56	Nain	1	1	0
57	North West River	1	1	0
58	North West River	1	1	0
59	North West River	1	1	0
60	North West River	1	1	0
61	North West River	1	1	0
62	North West River	1	1	0
63	North West River	1	1	0
64	North West River	1	1	0
65	North West River	1	1	0
66	Sheshatshiu	2	1	0

**SUPPRIMER :**

**APPENDICE B**  
**Liste des paramètres chimiques et physiques à analyser**

Comme il l'est précisé à la section 4.3.6, l'analyse chimique doit porter, non exclusivement, sur les paramètres suivants :

- aluminium;
- antimoine;
- arsenic;
- baryum;
- bore;
- cadmium;
- chlorure;
- chrome;
- couleur;
- cuivre;
- fer;
- plomb;
- manganèse;
- nitrate/nitrite;
- pH;
- sélénium;
- sodium;
- sulfate;
- matières dissoutes totales;
- turbidité;
- uranium;
- zinc.

**INSÉRER :**

**APPENDICE B**  
**Liste des paramètres chimiques et physiques à analyser**

L'analyse chimique doit porter, non exclusivement, sur les paramètres suivants :

- aluminium;
- antimoine;
- arsenic;
- baryum;
- bore;
- cadmium;
- chlorure;
- chrome;
- couleur;
- cuivre;
- fer;
- plomb;
- manganèse;
- nitrate/nitrite;
- pH;
- sélénium;
- sodium;
- sulfate;
- matières dissoutes totales;
- turbidité;
- uranium;
- zinc.

**SUPPRIMER :**

**APPENDICE C**

**Liste des paramètres à analyser pour les sous-produits de désinfection**

Comme il l'est précisé à la section 4.3.6, les paramètres qu'il faut analyser pour les sous-produits de désinfection comprennent, non exclusivement, les suivants :

- trihalométhanes totaux;
- bromodichlorométhane (BDCM);
- acides haloacétiques totaux (aussi appelés HAA5) – la somme des cinq paramètres suivants :
  - acide chloroacétique;
  - acide dichloroacétique;
  - acide trichloroacétique;
  - acide bromoacétique;
  - acide dibromoacétique.

SUPPRIMER :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE)**

**Échantillonnage d'eau potable de la GRC – Exercice financier 2020-2021**

<b>EST DE TERRE-NEUVE</b>				
<b>Échantillonnage d'eau potable 2020-2021</b>				
<b>Tableau des prix unitaires (A-1)</b>				
<b>Élément de coût</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité est. (a)</b>	<b>Prix unitaire (\$) (b)</b>	<b>Prix total (\$) (a) x (b)</b>
<b>Prélèvement des échantillons</b>	Immeuble	47 <sup>(1)(2)</sup>		
<b>Analyse des bactéries</b>	Échantillon	47 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse chimique</b>	Échantillon	17 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse du plomb</b>	Échantillon	40 <sup>(3)(4)</sup>		
<b>Coût total pour l'Est de Terre-Neuve pour l'EF 2020-2021</b>				

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de quatre échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de neuf échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, de l'analyse du plomb et de l'analyse chimique, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend quatre échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, deux échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et trois échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

SUPPRIMER :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE)**

**Échantillonnage d'eau potable de la GRC – Exercice financier 2020-2021**

<b>OUEST DE TERRE-NEUVE Échantillonnage d'eau potable 2020-2021 Tableau des prix unitaires (A-2)</b>				
<b>Élément de coût</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité est. (a)</b>	<b>Prix unitaire (\$) (b)</b>	<b>Prix total (\$) (a) x (b)</b>
<b>Prélèvement des échantillons</b>	Immeuble	45 <sup>(1)(2)</sup>		
<b>Analyse des bactéries</b>	Échantillon	45 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse chimique</b>	Échantillon	8 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse du plomb</b>	Échantillon	36 <sup>(3)(4)</sup>		
<b>Coût total pour l'Ouest de Terre-Neuve pour l'EF 2020-2021</b>				

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de quatre échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de huit échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, de l'analyse du plomb et de l'analyse chimique, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend quatre échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, un échantillon d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et trois échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-2 de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.



SUPPRIMER :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE)**

**Échantillonnage d'eau potable de la GRC – Exercice financier 2020-2021**

<b>LABRADOR</b>				
<b>Échantillonnage d'eau potable 2020-2021</b>				
<b>Tableau des prix unitaires (A-3)</b>				
<b>Élément de coût</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité est. (a)</b>	<b>Prix unitaire (\$) (b)</b>	<b>Prix total (\$) (a) x (b)</b>
<b>Prélèvement des échantillons</b>	Immeuble	82 <sup>(1)(2)</sup>		
<b>Analyse des bactéries</b>	Échantillon	82 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse chimique</b>	Échantillon	18 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse du plomb</b>	Échantillon	80 <sup>(3)(4)</sup>		
<b>Coût total pour le Labrador pour l'EF 2020-2021</b>				

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de sept échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de 14 échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries et du plomb, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend sept échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, un échantillon d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et sept échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-3 de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

INSÉRER :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE)**

**Échantillonnage d'eau potable de la GRC – Exercice financier 2020-2021**

<b>EST DE TERRE-NEUVE</b>					
<b>Échantillonnage d'eau potable 2020-2021</b>					
<b>Tableau des prix unitaires (A-1)</b>					
<b>Élément de coût</b>	<b>Unité</b>	<b>Panne de est. Quantité</b>	<b>Quantité est. (a)</b>	<b>Prix unitaire (\$) (b)</b>	<b>Prix total (\$) (a) x (b)</b>
<b>Prélèvement des échantillons</b>	Immeuble	27 des sites 1 Micro Dbl 4 supplémentaire 9 "si nécessaire"	41 <sup>(1)(2)</sup>		
<b>Analyse des bactéries</b>	Échantillon	27 des sites 1 Micro Dbl 4 AQ/CQ 9 "si nécessaire"	4 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse chimique</b>	Échantillon	6 échantillons 2 AQ/CQ 9 "si nécessaire"	17 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse du plomb</b>	Échantillon	27 des sites 3 AQ/CQ 9 "si nécessaire"	39 <sup>(3)(4)</sup>		
<b>Coût total pour l'Est de Terre-Neuve pour l'EF 2020-2021</b>					

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de quatre échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de neuf échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, de l'analyse du plomb et de l'analyse chimique, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend quatre échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, deux échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et trois échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

INSÉRER :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE)**

**Échantillonnage d'eau potable de la GRC – Exercice financier 2020-2021**

<b>OUEST DE TERRE-NEUVE Échantillonnage d'eau potable 2020-2021 Tableau des prix unitaires (A-2)</b>					
<b>Élément de coût</b>	<b>Unité</b>	<b>Panne de est. Quantité</b>	<b>Quantité est. (a)</b>	<b>Prix unitaire (\$) (b)</b>	<b>Prix total (\$) (a) x (b)</b>
<b>Prélèvement des échantillons</b>	Immeuble	29 des sites 4 Micro Dbl 4 supplémentaire 8 "si nécessaire"	45 <sup>(1)(2)</sup>		
<b>Analyse des bactéries</b>	Échantillon	29 des sites 4 Micro Dbl 4 AQ/CQ 8 "si nécessaire"	45 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse chimique</b>	Échantillon	3 des sites 1 AQ/CQ 8 "si nécessaire"	12 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse du plomb</b>	Échantillon	29 des sites 3 AQ/CQ 8 "si nécessaire"	40 <sup>(3)(4)</sup>		
<b>Coût total pour l'Ouest de Terre-Neuve pour l'EF 2020-2021</b>					

- 5) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 1) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de quatre échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de huit échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, de l'analyse du plomb et de l'analyse chimique, à la demande du chargé de projet.
- 2) La quantité d'échantillons comprend quatre échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, un échantillon d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et trois échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-2 de l'Énoncé des travaux.
- 3) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

INSÉRER :

**ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE)**

**Échantillonnage d'eau potable de la GRC – Exercice financier 2020-2021**

<b>LABRADOR</b>					
<b>Échantillonnage d'eau potable 2020-2021</b>					
<b>Tableau des prix unitaires (A-3)</b>					
<b>Élément de coût</b>	<b>Unité</b>	<b>Panne de est. Quantité</b>	<b>Quantité est. (a)</b>	<b>Prix unitaire (\$) (b)</b>	<b>Prix total (\$) (a) x (b)</b>
<b>Prélèvement des échantillons</b>	Immeuble	66 des sites 1 Micro Dbl 7 supplémentaire 14 "si nécessaire"	88 <sup>(1)(2)</sup>		
<b>Analyse des bactéries</b>	Échantillon	66 des sites 1 Micro Dbl 7 AQ/CQ 14 "si nécessaire"	88 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse chimique</b>	Échantillon	10 des sites 1 AQ/CQ 14 "si nécessaire"	25 <sup>(2)(3)</sup>		
<b>Analyse du plomb</b>	Échantillon	66 des sites 7 AQ/CQ 14 "si nécessaire"	87 <sup>(3)(4)</sup>		
<b>Coût total pour le Labrador pour l'EF 2020-2021</b>					

- 5) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 6) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de sept échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de 14 échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries et du plomb, à la demande du chargé de projet.
- 1) La quantité d'échantillons comprend sept échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, un échantillon d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et sept échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-3 de l'Énoncé des travaux.
- 2) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.